

20 fév 2009 -10:35

Appartient à Conseil des ministres du 20 février 2009

Institut des radioéléments

Financement de l'Institut des radioéléments

Financement de l'Institut des radioéléments

Le Conseil des ministres a décidé d'accorder une avance récupérable de 4.500.000 euros à l'Institut des radioéléments (IRE). Cette mesure permettra de réaliser immédiatement des investissements de modernisation auxquels l'IRE s'est engagé. Il s'agit d'une solution transitoire en attendant de finaliser les modalités de l'augmentation de capital de 9.621.000 euros décidée dans le cadre du budget 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magonette.belgium.be>